

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Arrêté du 22 mai 2020 modifiant les conditions d'organisation de l'examen professionnel ouvert par l'arrêté du 9 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche**

NOR : MENH2012145A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 22 mai 2020, les conditions d'organisation de l'examen professionnel ouvert par l'arrêté du 9 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat dans les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche sont modifiées selon les dispositions suivantes :

Les épreuves orales qui ont eu lieu du 10 au 13 mars sont annulées et seront recommencées.

L'audition de tous les candidats aura lieu du 6 au 15 octobre 2020.

Les candidats recevront une convocation à cet effet dans leur espace candidat sur l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Documents ».